

France VFR2013/2014 propre déclaration

La société

KOSTAL Solar Electric GmbH
Hanferstraße 6
79108 Freiburg i. Br., Deutschland

certifie par le présent document que les onduleurs:

**PIKO 3.0, 4.2, 4.6, 5.5, 7.0, 8.5, 10, 12, 15,
17, 20 à partir du micrologiciel 5.00**

Satisfaire aux exigences de la norme DIN VDE 0126-1-1 / A1-2012-02 avec une fréquence de coupure du réseau public à 50,4 Hz ou 50,6 HZ, si l'un des paramètres de pays suivants sont sélectionnés au moment de la mise en service

- France VFR 2013 (Déconnection à 50.4 HZ)
(non disponible dans toutes les classes de puissance)
- France VFR 2014 (Déconnection à 50.6 HZ)

Cette déclaration est valable pour tous les exemplaires identiques de ce produit. Cette déclaration perd sa validité en cas de modification ou de raccordement non conforme de l'appareil.

KOSTAL Solar Electric GmbH – 2015-07-01



i. V. Werner Palm
(Gérant de société)



ppa. Dr. Armin von Preetzmann
(Directeur technique)

La présente déclaration atteste de la conformité aux normes susmentionnées, mais ne constitue pas une garantie des propriétés. Les consignes de sécurité indiquées dans la documentation produit fournie doivent être respectées !